FICHE ACTIVITÉ - Année 2023 / 2024

Annexe 5 de la demande de moyens

INFORMATION

Si l'association souhaite bénéficier de prêt de locaux pour l'année 2023 - 2024, il est indispensable de remplir <u>une fiche activité pour chaque activité différente</u> que propose l'association. Il est possible de demander plusieurs créneaux pour une même activité. <u>Ces créneaux sont attribués</u> sur les 36 semaines de temps scolaire.

Une association est toujours prioritaire (sous réserve d'un dépôt de demande dans les délais) sur les créneaux conventionnés l'année précédente (horaires et locaux).

<u>Attention</u>: Les horaires demandés doivent comprendre les temps d'installation et de rangement de l'activité. Les locaux devront être libérés aux horaires de fin de créneau indiqués dans la convention.

<u>A noter</u>: Les salles Orange et de la Durante ne sont pas disponibles les mardi et vendredi aprèsmidi.

Nom de l'association :			
Nom de l'activité (ou de	e la section) :		
Nouvelle activité (cette l'année dernière, aucun crénea		Renouvellement (cette activité dernière, un ou plusieurs créneau	existait l'année ux lui était attribué)

Inscrivez dans le tableau ci-dessous vos souhaits de lieu(x), jour(s) et horaires pour chaque créneau de l'activité

Lieu	Jour	Horaire début	Horaire fin	Effectif moyen	Tranche d'âge ou catégorie	Niveau de pratique
		De:	A:			
		De:	A:			
		De:	A:			
		De:	A:			
		De:	A:			
		De:	A:			
		De:	A:			
		De:	A:			

